

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18
Annexes	19 - 20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** tire des produits de collectes de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds et dons, de l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

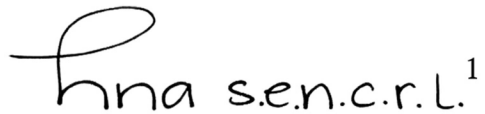
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 22 juillet 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134872

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Collectes de fonds et dons (annexe A)	4 939 460 \$	5 590 375 \$
Placements (annexe B)	476 629	461 072
Subventions	-	9 592
	5 416 089	6 061 039
CHARGES		
Collectes de fonds (annexe C)	2 496 008	1 577 815
Communications et marketing (annexe D)	583 070	453 565
Administratives (annexe E)	460 850	449 132
Honoraires de gestion de placements	95 400	106 409
	3 635 328	2 586 921
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES	1 780 761	3 474 118
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES		
Soutien (note 12)	2 091 472	1 040 354
Recherche (note 12)	1 289 616	1 454 306
Éducation et sensibilisation (note 12)	500 868	815 235
Amortissement d'immobilisations corporelles	23 426	10 213
Amortissement de l'actif incorporel	8 149	21 395
	3 913 531	3 341 503
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 132 770)	132 615
ACTIF NET AU DÉBUT	15 695 417	15 562 802
ACTIF NET À LA FIN	13 562 647 \$	15 695 417 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**BILAN****AU 31 MARS 2024**

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	113 212 \$	1 863 759 \$
Débiteurs (note 3)	523 860	167 730
Stocks	49 796	55 652
Frais payés d'avance	207 131	214 218
Placements réalisables à court terme (note 4)	1 465 684	4 346 788
	2 359 683	6 648 147
PLACEMENTS (note 4)	8 037 177	9 322 096
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	3 737 656	41 078
ACTIF INCORPOREL (note 6)	26 956	24 173
	14 161 472 \$	16 035 494 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	511 287 \$	300 195 \$
Produits reportés (note 8)	87 538	39 882
	598 825	340 077
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	13 562 647	15 695 417
	14 161 472 \$	16 035 494 \$

Engagements contractuels (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 132 770) \$	132 615 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	99 453	297 604
Amortissement des immobilisations corporelles	66 934	29 177
Amortissement de l'actif incorporel	23 283	61 129
	(1 943 100)	520 525
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(84 439)	520 876
	(2 027 539)	1 041 401
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 359 543)	(4 810 366)
Produit de cession de placements	7 755 736	3 136 557
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 763 512)	(16 225)
Acquisition de l'actif incorporel	(26 066)	-
	1 606 615	(1 690 034)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(420 924)	(648 633)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 956 487	2 605 120
TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	1 535 563 \$	1 956 487 \$

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches, de faire valoir leurs intérêts et de faire de la santé du sein une priorité, grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits relatifs aux partenariats corporatifs sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs aux ventes d'articles promotionnels et de billets d'événements sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que la livraison ou l'événement a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent des ventes de billets pour des événements qui n'ont pas encore eu lieu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits relatifs aux tirages et encans sont constatés à titre de produits lorsque le tirage ou l'encan a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par l'entité émettrice des actions.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Conversion de devises

La société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des fonds communs de placement que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et de la trésorerie au portefeuille de placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements (à l'exception de la trésorerie au portefeuille de placements).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice est de 5 856 \$ (83 679 \$ en 2023).

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Ventilation des charges de fonctionnement général

L'organisme engage un nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration, à d'autres fonctions, ainsi qu'aux programmes. Il ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance d'exercice en exercice.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Au prorata du temps que les ressources humaines allouent :
Salaires et charges sociales
- Au prorata de la superficie des locaux utilisés :
Loyer
- Au prorata du nombre d'employés :
Frais d'exploitation

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

3. Débiteurs

	2024	2023
Taxes à la consommation à recevoir	378 643 \$	67 999 \$
Sommes à recevoir provenant des partenariats corporatifs ^(a)	145 217	99 731
	523 860 \$	167 730 \$

a) Au 31 mars 2024, 43 % (63 % en 2023) du total des sommes à recevoir provenant des partenariats corporatifs est à recevoir de la même société.

4. Placements

	2024	2023
Fonds communs de placement, à la juste valeur		
Marché monétaire	43 332 \$	4 254 060 \$
Revenus diversifiés	2 463 484	3 940 851
Agriculture mondiale	507 362	984 865
Infrastructure mondiale	1 594 907	1 673 669
Immobilier canadien	2 001 591	1 742 384
	6 610 676	12 595 829
Appréciation du capital, à la juste valeur		
Actions canadiennes	254 400	15 293
Actions étrangères	251 932	-
Investissements privés	380 820	351 738
Immobilier canadien	582 682	613 296
	1 469 834	980 327
Trésorerie au portefeuille de placements	1 422 351	92 728
	9 502 861	13 668 884
Portion à court terme	1 465 684	4 346 788
	8 037 177 \$	9 322 096 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

5. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	959 664 \$	- \$	959 664 \$	- \$
Bâtiment	2 758 779	42 555	2 716 224	-
Mobilier de bureau	51 625	7 828	43 797	9 518
Équipement informatique	66 424	48 453	17 971	31 281
Améliorations locatives	-	-	-	279
	3 836 492 \$	98 836 \$	3 737 656 \$	41 078 \$

6. Actif incorporel

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	136 130 \$	109 174 \$	26 956 \$	24 173 \$

7. Créditeurs

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	273 479 \$	149 316 \$
Salaires et vacances à payer	207 931	127 037
Sommes à remettre à l'État	29 877	23 842
	511 287 \$	300 195 \$

8. Produits reportés

	2024	2023
Solde au début	39 882 \$	30 000 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	87 538	39 882
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(39 882)	(30 000)
Solde à la fin	87 538 \$	39 882 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation, échéant d'août 2024 à mai 2029, totalisent 170 950 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	110 859 \$
2026	16 299 \$
2027	16 299 \$
2028	16 299 \$
2029	11 194 \$

Les engagements pris par l'organisme au niveau des contributions à des programmes de recherche, de soutien et d'éducation et de sensibilisation totalisent 2 289 812 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	1 674 812 \$
2026	615 000 \$

10. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	(356 130) \$	388 782 \$
Stocks	5 856	17 872
Frais payés d'avance	7 087	32 355
Créditeurs	211 092	71 985
Produits reportés	47 656	9 882
	(84 439) \$	520 876 \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2024	2023
Trésorerie	113 212 \$	1 863 759 \$
Trésorerie au portefeuille de placements	1 422 351	92 728
	1 535 563 \$	1 956 487 \$

11. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de change

L'organisme réalise approximativement 27 % (10 % en 2023) de ses produits d'intérêts et de dividendes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Un solde de placements d'un montant de 1 676 791 \$ (1 264 258 \$ en 2023) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****12. Contributions aux programmes et ventilation des charges**

Les montants des charges de fonctionnement général pour les salaires et charges sociales, le loyer ainsi que les frais d'exploitation ont été ventilés comme suit relativement aux contributions aux programmes :

	Soutien	Recherche	Éducation et sensibili- sation
31 mars 2024			
Charges de fonctionnement général ventilées :			
Salaires et charges sociales	420 501 \$	83 909 \$	198 486 \$
Loyer	19 206	28 810	19 206
Frais d'exploitation	601 334	50 455	280 153
Charges non ventilées :			
Promotion des programmes	1 050 431	1 126 442	3 023
	2 091 472	1 289 616	500 868
31 mars 2023			
Charges de fonctionnement général ventilées :			
Salaires et charges sociales	290 970	99 991	190 863
Loyer	9 840	14 759	9 840
Frais d'exploitation	199 330	40 860	613 922
Charges non ventilées :			
Promotion des programmes	540 214	1 298 696	610
	1 040 354 \$	1 454 306 \$	815 235 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13. Autres informations sur les résultats

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des biens en dons et commandites évalués, selon la juste valeur, à 314 192 \$ (209 997 \$ en 2023). Les montants ont été comptabilisés comme suit :

	2024	2023
Produits		
<u>Événements et ventes d'articles promotionnels</u>	314 192 \$	209 997 \$
Charges		
Collectes de fonds - frais de bureau, d'entretien et autres	164 490 \$	32 048 \$
Contributions aux programmes - Éducation et sensibilisation	149 702	177 949
	314 192 \$	209 997 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ANNEXE A - COLLECTES DE FONDS ET DONNS		
Initiatives communautaires	1 767 069 \$	1 428 032 \$
Dons et legs	1 348 180	2 605 827
Événements et ventes d'articles promotionnels	913 301	664 772
Partenariats corporatifs	910 910	891 744
	4 939 460 \$	5 590 375 \$

ANNEXE B - PLACEMENTS

Dividendes et distribution de fonds	553 960 \$	731 619 \$
Intérêts	22 122	27 057
Variation de la juste valeur des placements - réalisée	568 645	359 567
Variation de la juste valeur des placements - non réalisée	(668 098)	(657 171)
	476 629 \$	461 072 \$

ANNEXE C - COLLECTES DE FONDS

Salaires, charges sociales et sous-traitants	1 066 931 \$	887 508 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	748 314	311 833
Investissements médias	196 383	127 229
Logistique des événements	185 645	66 930
Frais bancaires	96 605	75 830
Loyer	90 193	44 279
Assurances, taxes et permis	44 589	5 610
Amortissement d'immobilisations corporelles	30 120	13 129
Honoraires professionnels	26 751	17 959
Amortissement de l'actif incorporel	10 477	27 508
	2 496 008 \$	1 577 815 \$

ANNEXE D - COMMUNICATIONS ET MARKETING

Salaires, charges sociales et sous-traitants	449 300 \$	273 556 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	132 314	120 378
Investissements médias	929	58 842
Frais bancaires	271	158
Honoraires professionnels	256	631
	583 070 \$	453 565 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ANNEXE E - ADMINISTRATIVES		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	311 805 \$	327 763 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	61 518	43 627
Loyer	34 649	19 680
Honoraires professionnels	30 899	36 983
Amortissement d'immobilisations corporelles	13 388	5 835
Amortissement de l'actif incorporel	4 657	12 226
Frais bancaires	3 678	2 988
Assurances, taxes et permis	256	30
	460 850 \$	449 132 \$
